



Communiqué

L'Eglise des Croisettes devient propriété de la Commune d'Epalinges.

La Ville de Lausanne vend l'Eglise des Croisettes pour un franc symbolique à la Commune d'Epalinges. Celle-ci devient ainsi propriétaire de ce bâtiment emblématique de son territoire et classé monument historique (note 2). La transaction figure parmi une série d'opérations immobilières qui ont été approuvées hier soir par le Conseil communal de Lausanne, deux semaines après avoir reçu l'aval de celui d'Epalinges.

Construite en 1661 par Leurs Excellences de Berne et par les autorités lausannoises sur le territoire d'Epalinges, l'Eglise des Croisettes a été achevée et inaugurée l'année suivante par la Ville de Lausanne, qui en est devenue propriétaire. Dans la mesure où le lieu de culte est mis à disposition aussi bien des Palinzards que des Lausannois, par le biais de la paroisse de La Sallaz-Les Croisettes, les deux Communes assuraient jusqu'à maintenant l'entretien de l'édifice à frais égaux.

S'agissant d'un bâtiment d'utilité publique, la Municipalité d'Epalinges a obtenu de celle de Lausanne de pouvoir acheter ce bâtiment pour un franc symbolique. En contrepartie, elle prendra désormais seule en charge les frais annuels d'entretien. Le personnel assurant le fonctionnement des lieux, actuellement employé de la Ville de Lausanne, sera réengagé par la Commune d'Epalinges, à des conditions d'emploi équivalentes. Les paroissiens lausannois pourront continuer à utiliser l'église sans frais. A noter que la bâtisse, ayant bénéficié d'importants travaux de rénovation en 2012 pour un montant total de CHF 660'000.-, se trouve dans un état de conservation remarquable. La transaction comprend également le rachat par Epalinges de la demi-part lausannoise des deux parcelles entourant l'église, qui demeurent inconstructibles afin de protéger le site et son point de vue.

Deux autres opérations immobilières ont été conclues en parallèle, s'inscrivant dans les bonnes relations entretenues entre les deux collectivités. La première concerne la parcelle sur laquelle se trouvait le réservoir d'eau de la Cabolétaz, exploité par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne et démoli en 2018. Cette transaction répond à un intérêt commun des deux parties, Lausanne pouvant ainsi vendre un espace aujourd'hui inconstructible, mais qui pourra l'être une fois réunie avec la parcelle voisine, propriété d'Epalinges. La seconde a trait à la conclusion d'un droit distinct et permanent de superficie pour les terrains du Bois-de-la-Chapelle, objet actuellement d'un bail à loyer entre les deux Communes. Cette démarche permet d'apporter une solution durable et neutre financièrement à l'utilisation de ces terrains de sport par la Commune d'Epalinges.

Les Municipalités de Lausanne et d'Epalinges

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01**
- **Maurice Mischler, syndic d'Epalinges, 079 250 49 54**

Lausanne et Epalinges, le 9 octobre 2019